



1102613302

DATE DEPOT : 2011-03-16  
NUMERO DE DEPOT : 2011R026535  
N° GESTION : 2000B13212  
N° SIREN : 432510345  
DENOMINATION : 123VENTURE  
ADRESSE : 42 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS  
DATE D'ACTE : 2011/02/21  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
NATURE D'ACTE : NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

**123 VENTURE**

Société anonyme au capital de 534.706 Euros

Siège social : 42 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

432 510 345 RCS Paris

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES  
EN DATE DU 21 FEVRIER 2011**

---

L'an deux mille onze,  
Le 21 février,  
A 11 heures,

L'ensemble des actionnaires de 123Venture, société anonyme au capital de 534 706 €, numéro 432 510 345 RCS Paris, dont le siège social est situé 42 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, présents ou représentés, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite verbalement par les membres du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que sept actionnaires, représentant 53.470.600 actions, sur les 53.470.600 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

M. Olivier Goy, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

M. Xavier Anthonioz-Rossiaux, en sa qualité de représentant légal de Asco Capital, et M. Paul de Fréminville, en sa qualité de représentant légal de P2F, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

M. Eric Philippon est désigné comme secrétaire de la séance.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence.
- Les pouvoirs des actionnaires représentés.
- Le rapport des administrateurs.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

12  
J  
18  
UT

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport du conseil d'administration et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires et dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les actionnaires renoncent, pour autant que de besoin, aux règles afférentes aux délais de convocations légaux.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport des administrateurs et du rapport du commissaire aux comptes.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des administrateurs, décide de nommer :

Monsieur Paul de la Poix de Fréminville ✓

Né le 21 août 1958, à Boulogne Billancourt (92)

Demeurant au 16, rue André Gide, 75015 Paris,

En qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Richard Allanic, décédé le 15 février 2011, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Paul de Fréminville a d'ores et déjà fait savoir à la société qu'il acceptait sa désignation dans cette fonction et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

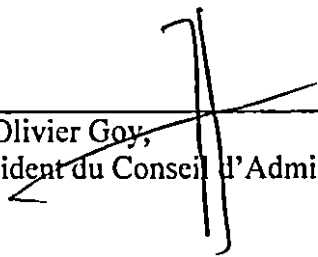
Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

\* \*

\*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'administration, les scrutateurs et le secrétaire de séance.




---

M. Olivier Goy,  
Président du Conseil d'Administration

---

M. Xavier Anthonioz-  
Rossiaux, en sa qualité de  
représentant de Asco Capital,  
Scrutateur.



---

M. Paul de Fréminville, en sa qualité  
de représentant de P2F, Scrutateur

---

M. Eric Philippon, Secrétaire